

**CAPL N° 3 DU 25 SEPTEMBRE 2013 : Mouvement local du 1<sup>er</sup> octobre 2013**

## **TOUJOURS MOINS DE TRANSPARENCE**

*La Direction locale nous convoquait ce jour pour examiner l'affectation des primo-affectants arrivant dans notre département au 1<sup>er</sup> octobre 2013.*

Suite à la CAPL de mutations du 1<sup>er</sup> septembre dernier et de l'insuffisance des effectifs dans beaucoup de départements, la DGFIP a décidé d'appeler la totalité des lauréats inscrits sur la liste complémentaire (concours AA 2012). Ce sont donc 14 arrivées d'agents en 1<sup>ère</sup> affectation (3 GP et 11 FF) qui sont nommés au 1<sup>er</sup> octobre en Haute-Garonne pour atténuer les nombreuses vacances d'emplois.

La Direction locale nous a donc transmis des documents de travail et un projet d'affectation qui appelle de notre part les observations suivantes :

1. Le respect des droits de tous agents : à savoir qu'aucun nouveau arrivant ne prime un agent qui demande une mutation. Bien que l'Administration nous ait affirmé qu'aucun agent n'avait été lésé, cela était invérifiable sur les documents transmis. D'autant plus que pour la filière fiscale, même les RAN n'ont pas été respectées au niveau local (détachement dans d'autres RAN).
2. deux mouvements prononcés ne concernent pas des primo-affectants : une réintégration après congé parental et une mutation. Plus une fiche de vœux transmise par erreur...?... Ces demandes auraient du être traitées en même temps que celles soumises au mouvement général du 1<sup>er</sup> septembre.

Compte tenu des remarques ci-dessus, **FO-DGFIP** n'a pas pris part aux 2 votes proposés par l'Administration.

**Le dialogue social proposé par notre Direction locale est  
décidément bien plus opaque que transparent !!**

Cependant, cela conforte notre organisation syndicale dans ses revendications notamment en exigeant 2 mouvements de mutation par an en plus du mouvement spécifique par poste et que toutes les vacances d'emplois soient pourvues à chaque mouvement dès lors qu'il existe des demandes.